

# DEC 19/2021

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 13 octobre 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 13 octobre 2021

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 19/2021 à l'intérieur de la section III  
- Commission - du budget général pour l'exercice 2021

E 16130





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 7 octobre 2021  
(OR. en)**

**12657/21**

**FIN 761**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	7 octobre 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 19/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 19/2021.

p.j.: DEC 19/2021



BRUXELLES, LE 07/10/2021

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2021  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 19/2021

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 30 04 02 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	CE	-1 214 607,00
--	----	---------------

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 16 02 02 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	CE	1 214 607,00
--	----	--------------

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) n° 1309/2013 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

**30 04 02 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)**

#### b) Données chiffrées à la date du 23/09/2021

	<b>CE</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	197 385 000,00
2 Virements	-16 046 988,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	181 338 012,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>181 338 012,00</b>
<b>6 Prélèvement proposé</b>	<b>1 214 607,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)</b>	<b>180 123 405,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,62 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 23/09/2021	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Les dispositions budgétaires relatives au FEM sont fixées au point 9 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres.

En vertu de ces dispositions, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Intitulé de la ligne**

**16 02 02 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)**

#### **b) Données chiffrées à la date du 23/09/2021**

	<b>CE</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	0,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>1 214 607,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>1 214 607,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 23/09/2021	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

#### **d) Justification détaillée du renforcement**

Dans la proposition de décision COM(2021) 618, la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds pour la demande EGF/2021/001 ES/País Vasco metal, présentée par les autorités espagnoles le 25 juin 2021, étaient remplies.

Le montant de 1,2 million d'EUR demandé par les autorités espagnoles contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 300 bénéficiaires visés à la suite de licenciements au sein d'entreprises opérant dans le même secteur économique (produits métalliques) au Pays basque espagnol («País Vasco»). L'objectif de cette contribution financière du FEM est de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées.

**ANNEX**

**TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND  
COMMISSION PROPOSALS ON 23/09/2021**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2021, which relate to the European Globalisation Adjustment Fund (EGF), and the remaining amount of the EGF reserve that will remain should these proposals be approved.

<b>Transfer Ref</b>	<b>Submission date</b>	<b>Content</b>	<b>Commitment Appropriations 2021 Reserve (EUR)</b>
		<b>Initial appropriations</b>	<b>197 385 000</b>
DEC 04	31/03/2021	EGF/2020/002 EE/Estonia Tourism	4 474 480
DEC 06	27/04/2021	EGF/2020/005 BE/Swissport	3 719 224
DEC 07	27/04/2021	EGF/2020/003 DE/GMH Guss	1 081 706
DEC 08	06/05/2021	EGF/2020/004 NL/KLM	5 019 218
DEC 10	06/05/2021	EGF/2020/007 FI/Finnair	1 752 360
DEC 19	07/10/2021	EGF/2021/001 ES/Pais Vasco metal	1 214 607
		<b>Total transfer proposals</b>	<b>17 261 595</b>
		<b>Remainder</b>	<b>180 123 405</b>

**At this stage, the levels of internal assigned revenue available payment appropriations are as follows:**

*Line 16 02 02 – European Globalisation Adjustment Fund (EGF)*

Amounts in EUR

Internal assigned revenue – current year	6 895 469
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	0

*Line 16 02 99 01 – completion of the European Globalisation Adjustment Fund (prior to 2021)*

Amounts in EUR

Internal assigned revenue – current year	0
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	0